

TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, menant au recyclage correspondant
- Fiche RNCP : [RS 5924](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

[Arrêté du 29/06/2011 modifié](#) relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage et son [annexe II](#) fixant le programme de recyclage EM2

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

■ Par un rappel de connaissances théoriques et pratiques, la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'assurer les premiers secours en équipe-mer, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques, de porter et d'organiser les soins à bord en étroite collaboration avec le médecin du CCMM lors de téléconsultations, de prendre en charge un blessé, un malade ...

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Toute personne désignée pour dispenser ou pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, justifiant d'un certificat d'enseignement médical de niveau II arrivant à échéance
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcfcm.fr

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par [décret n°2015-1575 du 03/12/2015](#)
- Avoir suivi et participé à la formation
- Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation. La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré qu'il (elle) a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW)
- Certificat soumis à revalidation quinquennale

DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- **16 h**, mixte d'apports théoriques (rappels) et de travaux pratiques
- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis
- Possibilité en INTRA
- de 8 à 16 stagiaires (maximum)

PROGRAMME DE LA FORMATION

■ Formation composée de 3 U.V. (unités de valeur) : U.V.- PSEM - premiers secours en équipe-mer (6h), U.V.- SE - Soins élémentaires (4h), U.V.- AMMCT 2 - Aide médicale en mer – consultation télé-médicale de niv. 2 (6h)

INTERVENANT(S)(ES)

■ Formateurs qualifiés PAE 1 (UV PSEM), Infirmiers(ères) ou médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. SE). Intervention, organisation de l'UV- AMMCT 2 par le CCMM Toulouse

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

■ Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)